

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mars 2020

D'URGENCE POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2762)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL43

présenté par
Mme Batho

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« national scientifique »,

les mots :

« de scientifiques mentionné à l'article L. 3131-26 du code de la santé publique résultant de l'article 5 de la présente loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.